

L'académie de Dijon recrute



Participez à l'évolution du lycée professionnel en devenant
Responsable du bureau des entreprises

Réf. Métier (RMFP¹) : ERDIRO20 – cadre expert(e) chargé(e) d'une politique transversale

Réf. Interne : responsable du bureau des entreprises (RBDE)

L'essentiel :

- Catégorie A titulaire ou contractuel
- Titulaires → corps ou cadres d'emploi administratifs, enseignants
- Contractuel(le) – CDD ou CDI selon le profil et l'expérience du/de la candidat(e)
- Diplôme requis niveau Bac + 3 minimum
- 37h30 – 49 jours de congés
- Contractuel(le) : rémunération établie sur la base du niveau d'étude et de l'expertise professionnelle du candidat
- Profil : expérience et appétence pour le développement de partenariat, la gestion de projet, l'inclusion aux côtés des équipes de direction et pédagogiques en lien avec les milieux socio-professionnels
- Postes à pourvoir dans les 4 départements de l'académie. Lieu d'exercice en cours de définition
- Prise de poste : 1^{er} septembre 2023

¹ RMFP : [répertoire des métiers de la fonction publique](#)

Le descriptif de l'employeur :

Le descriptif général de l'Académie de Dijon :

L'éducation nationale est le 1^{er} employeur public de France et l'Académie de Dijon, le 1^{er} employeur de proximité au sein des 4 départements qui la composent (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne). L'académie de Dijon emploie 27 000 personnels et scolarise près de 140 000 écoliers du 1^{er} degré dans 1 796 écoles, et près de 130 000 élèves du 2nd degré dans 60 lycées et lycées professionnels (public et privé), 3 établissements régionaux d'enseignement adapté et 183 collèges (public et privé). L'académie compte également 45 700 étudiants (classe prépa, BTS et Université) et 8 900 apprentis.

Les valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté, la culture de l'engagement et la lutte contre toutes les formes de discrimination, au service d'une école inclusive et de l'accompagnement de chaque élève dans son propre domaine d'excellence, sont au cœur de la mission de tous ses agents.

N'hésitez-pas à rejoindre des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie !

En savoir plus sur : www.ac-dijon.fr

Le poste proposé :

a) **Le contexte :**

Faire du lycée professionnel une véritable voie de réussite pour les jeunes et un acteur incontournable du développement des territoires, telle est l'ambition de la réforme des lycées professionnels. **C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'installer, au sein de chaque lycée professionnel, un bureau des entreprises (BDE) afin de renforcer les liens avec le monde économique.**

Le bureau des entreprises est, pour les acteurs du monde professionnel, le point d'entrée au sein de chaque lycée professionnel. Lieu dédié aux partenariats et à la mise en synergie des acteurs, il permet d'impulser et de renforcer les interactions qu'entretient l'établissement avec ses partenaires professionnels, au bénéfice des partenaires économiques, des élèves, des étudiants, des apprentis, voire des stagiaires de la formation continue.

Ses actions contribuent à l'attractivité des formations professionnelles, à la réussite des parcours de formation, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins en compétences du territoire.

b) L'action du BDE

Le bureau des entreprises au sein des lycées proposant des formations de la voie professionnelle intervient en synergie avec les bureaux des entreprises des autres lycées professionnels de son territoire, de son ou ses réseaux et/ou de ses filières d'activités. Ainsi, il inscrit son action dans les bassins d'éducation/formation, les réseaux d'établissements de type Campus des métiers et des qualifications, les réseaux de lycées des métiers, les groupements d'établissements (Greta) et les groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) pour les actions de formation continue ou d'apprentissage.

Son action s'inscrit également dans l'organisation territoriale de la relation école/entreprise : comité locaux école/entreprise, pôle de stages, cellule relation école-entreprise des académies ou régions académiques et les cadres partenariaux ou conventionnels existants : accords-cadres nationaux, conventions académiques de partenariat, actions académiques et régionales de partenariat école-entreprise.

c) Les missions du(de la) responsable du BDE

Les responsables de bureaux des entreprises articulent leurs activités autour de trois axes :

Axe 1 – Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire

- Développement de la relation lycée-entreprise : recherche, formalisation et suivi des partenariats avec les acteurs économiques du territoire ;
- Organisation d'événements avec les partenaires professionnels du lycée pour faciliter leur participation aux activités de l'établissement (forums des métiers ou de filières, réception des tuteurs dans l'établissement, participation à la remise des diplômes ou autres manifestations concourant à l'insertion, intervention auprès des élèves, tutorat, projets pédagogiques communs, etc.) ;
- Contribution à l'évolution de la carte des formations de l'établissement, en recensant les besoins exprimés par les partenaires professionnels du lycée ;
- Participation à la collecte du solde de la taxe d'apprentissage.

Axe 2 – Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants

- Appui à la préparation des temps de formation en milieu professionnel ;
- Appui à la valorisation pédagogique des compétences acquises lors des temps de formation en milieu professionnel (documents de suivi, livrets d'alternance entre établissement de formation, milieu professionnel, etc.) ;
- Appui, en lien avec les secteurs économiques locaux et aux côtés des conseillers France Travail, dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des élèves en classe terminale ;
- Appui à l'organisation du suivi de l'insertion professionnelle des publics sortants de l'établissement ;

- Contribution au sentiment d'appartenance au lycée professionnel et installation de réseaux d'anciens élèves (alumni) : les apprenants d'aujourd'hui sont les tuteurs de demain.

Axe 3 – Organiser les temps de formation en milieu professionnel

- Recensement, actualisation et suivi de la qualité des sites d'accueil des élèves ;
- Communication auprès des acteurs économiques (ressources humaines et tuteurs) : réglementation, documents de suivi et d'accompagnement, etc. ;
- Appui aux élèves dans leur recherche des lieux d'accueil en concertation avec l'équipe pédagogique ;
- Appui à l'organisation du suivi (convention, professeur référent, lien avec tuteur, visites) ;
- Suivi des allocations de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ;
- Soutien à la mise en place de la mobilité européenne et internationale.

Le profil recherché :

Cette mission peut être exercée par toute catégorie de personnels (enseignants, administratifs, etc.) qui témoigne d'un intérêt réel pour le développement du partenariat école-entreprise. Une expérience réussie de conduite de projets en lien avec le poste sollicité est attendue.

Le recrutement est également ouvert à des personnels externes au ministère de l'éducation nationale (contractuels) qui sont aujourd'hui engagés dans le monde économique et professionnel : chambres consulaires, fédérations professionnelles, opérateurs de compétences, entreprises, agences d'intérim, etc.

Connaissances :

- Environnement administratif, institutionnel et politique du secteur
- Environnement socio-professionnel du domaine d'activité
- Techniques de rédaction de textes, notamment juridiques

Savoir-faire :

- Constituer et animer un réseau, une communauté, un groupe, une équipe
- Communiquer
- Conduire /Concevoir un projet, une démarche, un outil, un dispositif
- Négocier
- Piloter une activité, une réunion, une étude, une recherche, la performance
- Représenter

Savoir-être :

- Esprit de synthèse
- Sens de l'initiative
- Sens des relations humaines
- Pédagogie et capacité de conviction

Nos atouts en qualité d'employeur :

- Une action sociale riche et proposée aux titulaires comme aux contractuels → <https://www.ac-dijon.fr/l-action-sociale-en-faveur-des-personnels-126592>
- Une vraie politique d'accueil des nouveaux arrivants avec un livret d'accueil en ligne pour préparer son arrivée → <https://www.ac-dijon.fr/livret-d-accueil-2022-126658> et <https://www.ac-dijon.fr/portail-des-territoires>
- Un environnement de travail moderne, notamment numérique : portail agent dématérialisé, libre-service RH (Colibris) et supports (PIA)

- La proximité comme ADN → feuille de route RH, RH de proximité, etc.
- Une organisation du travail collaborative favorisant flexibilité et autonomie : esprit et outils collaboratifs, etc.
- Politique de RSE² et QVT (labels, chartes, etc.).

Contact :

Secrétariat de Monsieur le Délégué Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) : drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Formaliser sa candidature :



Les candidatures, accompagnées d'un curriculum-vitae détaillé et d'une lettre de motivation ainsi que du dernier arrêté de promotion et de nomination (titulaires) devront parvenir par courriel (bde.recrutement@ac-dijon.fr) au à l'attention de Monsieur le Délégué Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) pour **le 11 juillet 2023 au plus tard.**

² RSE : responsabilité sociétale des entreprises (environnementale, sociale et sociétale) – QVT : qualité de vie au travail